

DECRET N° 93-167 du 19 Juillet 1993

Portant approbation du bilan et des comptes annexes de la Loterie Nationale du Bénin pour l'Exercice 1990.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU l'Ordonnance N° 6/PR/MFAE du 23 Mars 1967 portant création de la Loterie Nationale du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 93-44 du 11 Mars 1993 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;
- VU le Décret N° 92-63 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et de la Restructuration Economique ;
- VU le Décret N° 89-165 du 08 Mai 1989 portant approbation des statuts de la Loterie Nationale du Bénin ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 Juin 1993.

DECRETE :

Article 1er.- Sont approuvés, le bilan et les comptes annexes de l'exercice 1990 de la Loterie Nationale du Bénin, tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le bilan au 31 Décembre 1990 est arrêté Total Actif-Total Passif à la somme de Un Milliard Sept Cent Sept Millions Cinq Cent Trois Mille Huit Vent Cinquante Quatre (1.707.503.854) Francs CFA ;

Article 3.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 19 Juillet 1993

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

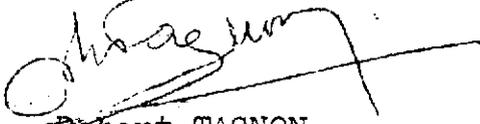
Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



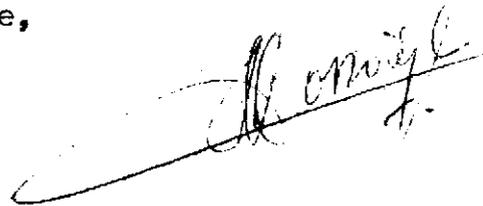
Désiré VIEYRA

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,

Le Ministre des Finances,



Robert TAGNON



Paul DOSSOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MPRE-MF 8 AUTRES MINIS-
TERES 17 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DT 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-INSAE-
DCCT 3 UNB-FASJEP-ENA 3 JO 1.-